



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

Portant sur la signature d'un contrat de prêt d'œuvres entre la ville d'Autun et le département de l'Yonne

N° 032/2026 - DMP

Le Maire de la ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, rendue exécutoire le 06 juillet 2020, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du maire n°351 du 11 juin 2025 portant délégation de fonctions, subdélégation d'attribution et de signatures à Madame Cathy NICOLAO, 1ère adjointe, chargée du plan Action Cœur de Ville, de l'occupation du domaine public, de la vie du citoyen, de la vie associative, de la communication et de l'événementiel, des ressources humaines et de la protection fonctionnelle ;
Vu l'alinéa 5 de l'article L.2122-22 du même code ;
Vu le contrat de prêt joint ;

Considérant le souhait de la ville d'Autun de développer des partenariats avec les institutions muséales et scientifiques de l'ensemble du territoire, d'offrir une programmation attractive et diversifiée tant locale que nationale et internationale, de faire émerger une identité et une visibilité de son patrimoine et du musée Rolin ;

Considérant la fermeture du musée Rolin au 30 septembre 2022 pour travaux ;

DECISION

Article 1 : AUTORISE la signature d'un contrat de prêt pour un ensemble d'œuvres avec le département de l'Yonne pour une exposition intitulée « Cahiers d'Art. Modernité et archaïsme (titre provisoire) », qui se déroulera du 3 avril au 4 novembre 2026 au Musée Départemental d'Art Moderne – collection Zervos d'Auxerre.

Article 2 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 26 janvier 2026

Le Maire,

Par délégation de la 1ère adjointe,
Madame Cathy NICOLAO,

